

Argentré



N° 15
JANVIER 98

Bulletin Municipal

Mairie d'Argentré
Tél 02 43 37 30 31

Michel DESCOTES

Editorial

Comme je l'avais indiqué dans le bulletin municipal de décembre 1995, les importants travaux ou actions engagés au cours du mandat précédent ont contraint la municipalité à un gel des investissements pendant les deux années écoulées. Cela ne veut pas dire que nous sommes restés inactifs pendant tout ce temps.

Comme promis, la municipalité s'est efforcée, au cours de cette période, de développer l'habitat en privilégiant le cadre de vie : deux lotissements ont été mis en place aux Marzelles, des logements ont été réhabilités en centre bourg, des travaux ont été effectués à l'école maternelle, le fleurissement a été amélioré ainsi que le réseau des chemins de randonnées pédestres etc...

Cette «pose» relative, mais nécessaire, nous a permis de préparer une nouvelle phase d'investissements, qui se concrétiseront dès le premier semestre de l'année 1998 par une nouvelle tranche de travaux d'amélioration du centre bourg, la construction d'une annexe à la salle des sports, qui permettra la pratique d'activités telles que le tennis de table, la danse, la gymnastique, le yoga, etc..., la construction d'un vestiaire sur le terrain de sports des Marzelles, des travaux de mise aux normes de la cantine municipale, la réfection de la toiture de l'église, la création du lotissement des «Terrasses» en plein centre, qui permettra dans sa partie haute (à proximité de l'église, de la maison médicale et des commerces), la construction de 8 logements locatifs réservés en priorité aux personnes âgées, qui le désireraient, et dans sa partie basse, de 8 maisons en accession à la propriété.

Nous continuerons en outre, à améliorer, par petites touches, la base de loisirs.

La Municipalité n'entend pas limiter son action à ces investissements fonciers : nous allons améliorer encore la collecte des déchets et matériaux recyclable, par la mise en place, en association avec des communes voisines, de nouveaux conteneurs pour le tri sélectif de ces objets : verres, papiers et cartons, plastiques, ferraille, etc...

Le coût de l'enlèvement des déchets est de plus en plus onéreux, le tri des objets récupérables permet de diminuer ce coût... De grâce ne considérez pas cela uniquement comme une contrainte, mais ayez bien conscience qu'en respectant le tri demandé, vous agissez en citoyens responsables et contribuez à réduire les frais de plus en plus lourds du ramassage des ordures ménagères, donc vos propres charges.

Il est un autre domaine dans lequel nous intervenons de plus en plus, hélas, c'est celui de l'aide sociale : les familles en difficultés étant de plus en plus nombreuses. C'est pour cette raison que nous avons décidé que le repas des anciens du début décembre ne serait plus financé à l'aide des fonds du C.C.A.S., dont les membres continueront toutefois à en assurer le service, mais directement par la Municipalité.

L'évocation de ce repas annonçant la fin d'année toute proche me permet de vous souhaiter à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes de Noël et une Bonne Année 1998.

Michel DESCOTTES

DEPARTEMENT
de la MAYENNE



Mairie d'Argentré
☎ 02 43 37 30 21

au sommaire



2	Réunions du Conseil Municipal	
	De juin à novembre 97	2-4
5	C.M.E.J.	
	Visite au Centre de tri - ONYX	5
6	C.C.A.S.	
	Un peu d'histoire locale	6
	Sapeur-pompier volontaire	
	Une mission de service public qui vous tente !	6
7	Le mot du gendarme	
	Rappel des précautions qui éviteraient bien des soucis et sauveraient bien des vies	7
8	O.G.E.C. École St-Cyr/Ste-Julitte	
	Quelques chiffres	8
	Ecole maternelle publique «Les Dauphins»	
	Bilan de l'année écoulée et projets pour 1998	8
9	Ecole St-Cyr/Ste-Julitte	
	Année scolaire 97/98 : une école tournée vers le monde	9
10	Ecole élémentaire publique J.-Y. Cousteau	
	Projets et activités	10
II	La vie des Associations	
	Familles Rurales	11
	Amicale Laïque	12
	APEL Ecole St-Cyr/Ste-Julitte	12
	ADMR	13
	Club du 3e Age	14
	Comice Agricole Cantonal	14
	US Argentré :	
	- Edito du Président & organigramme	15
	- Section TENNIS de TABLE	16
	- Section BASKET-BALL	16
	- Section CYCLO-SPORT	17
	- Section BICROSS	17
	- Section RANDO PÉDESTRE	17
	- Section TENNIS	18
	- Section PÉTANQUE	19
	- Section VOLLEY-BALL	19
	- Section FOOTBALL	20
	Comité de Jumelage	21
	Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	22
23	Informations Diverses	
	La Poste - Mairie - La Déchetterie - Pensons au Voisinage	23
	Collecte des Ordures Ménagères - Centre Médico-Social	24
	Grille des Tarifs des Services Municipaux	25
26	Calendrier des Fêtes	
	1er Semestre 1998	26
	Information CPAM	
	Votre nouveau centre de paiement	26

réunions du conseil municipal

des 30 juin, 15 septembre,
6 octobre et 3 novembre.



SEANCE DU 30 JUIN 1997

Approbation du compte de gestion 1996 du receveur municipal

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1996 par le Receveur visé, et certifié conforme par l'ordonnateur appelle la remarque suivante : le déficit d'investissement arrêté par le Comptable est d'un montant de 3.428.245,18 F intègre le montant des cautions des logements loués par la commune pour un montant de 11.925 F. Cette intégration ayant été faite une fois le compte administratif voté, ce montant des cautions n'a pas pu faire l'objet d'écriture d'exception sur l'exercice 1996, ce qui explique que le déficit d'investissement constaté au compte administratif 1996 est de 3.440.170,18 F.

Indemnités de gardiennage de l'église communale au titre de 1997

Le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 2.879,88 F pour le gardiennage de l'église communale au titre de 1997.

Salle multi-sports Proposition de contrat d'études auprès de Monsieur BRISARD, architecte.

Le Conseil Municipal décide de retenir le secteur des aires sportives pour la future réalisation de la salle multi-sports et les terrains des Marzelles pour la future réalisation des vestiaires pour le football, charge le Maire de demander à Monsieur BRISARD-Architecte, de transmettre à la mairie une proposition de marché sur la base financière de 1,2 millions de francs toutes taxes comprises hors aménagements extérieurs, cette base englobant la réalisation d'une salle multi-sports aux aires sportives et la réalisation de vestiaires pour le football aux Marzelles, charge le Maire de demander à Monsieur BRISARD-Architecte, de faire parvenir dès que possible à la mairie un avant-projet chiffré concernant l'ensemble de l'opération, ceci compte tenu des observations retenues lors des réunions entre la Commission des Affaires Sportives, les sections sportives intéressées et Monsieur BRISARD-Architecte.

Demande de subvention de l'association syndicale autorisée de drainage du canton d'Argentré au titre de 1997

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 400 francs à l'association syndicale autorisée de drainage du canton d'Argentré au titre de 1997.

Autorisation spéciale n° 2/97 de transferts de crédits vers des comptes nécessitant une augmentation de leur capacité financière afin d'effectuer des mandements non prévus au budget primitif.

Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modifica-

tive afin de pouvoir assurer les mandements et donc les paiements suivants :

- travaux effectués par l'entreprise MARSOLLIER à l'École Maternelle de la B.C.D., transfert d'un crédit de 16.000 francs de l'imputation 2315 programme 00 vers l'imputation 231318 programme 61 dortoir de l'École Maternelle.

- pour le versement de la subvention de 400 francs à l'A.S.A.D., transfert d'un crédit de 400 francs de l'imputation 65748 subventions non affectées vers l'imputation 65748 subvention A.S.A.D..

Tarif du Service de Restauration Scolaire et de Garderie Municipale

Je vous propose de décider d'appliquer une augmentation de 2,5% sur les tarifs des repas préparés par le restaurant scolaire et sur les tarifs de la garderie et par conséquent d'adopter le projet de délibération suivant : le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 97 :

Restaurant Scolaire

Repas Enfant	15,60 F
Repas Adulte	23,70 F
Repas Personne Agée	20,50 F

Repas préparé pour l'extérieur

Enfant	14,60 F
Adulte	21,70 F

Garderie

Matin ou soir	8,40 F
Matin et soir	13,20 F
Demi-journée	16,00 F
Journée	23,40 F

Proposition d'avenant du S.D.I.S. concernant la mise à disposition des biens immobiliers

Le Conseil Municipal refuse l'avenant à la convention de Mars 95 proposé par le SDIS.

Acquisition par la commune d'une parcelle de terrain en vue d'un futur lotissement

Etude d'aménagement Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention près du conseil Général pour l'étude d'une zone d'urbanisation située au sud du bourg.

Autorisation de recouvrement auprès du Comité de gestion du Plan d'Eau

Le Maire est autorisé à recouvrer les sommes suivantes auprès du Comité de Gestion du Plan d'Eau :

- remboursement de frais de personnel	6.000 francs
- vente de pédalos	11.200 francs
- droit de place	2.100 francs

réunions du conseil municipal

des 30 juin, 15 septembre,
6 octobre et 3 novembre.



Election Prud'homale, constitution de la Commission Administrative

Vu la circulaire préfectorale du 02 avril 1997 rappelant notamment qu'en vertu de l'article 513-18 du Code du Travail, la Commission Administrative est composée du Maire ou de son représentant, d'un électeur employeur titulaire ou suppléant et d'un électeur salarié titulaire ou suppléant :

- Electeur employeur titulaire : Gérard ROCHER
- Electeur employeur suppléant : David LECAPLAIN
- Electeur salarié titulaire : André DORGERE
- Electeur salarié suppléant : Odile CHRETIEN.

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1997

Projet de ligne TGV Bretagne-Pays de Loire Avis du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal d'Argentré, après avoir pris connaissance des différents fuseaux de la SNCF pour l'installation d'une ligne TGV reliant PARIS à la Bretagne et aux Pays de la Loire,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

vu les études préliminaires et le dossier d'information sur le TGV Bretagne-Pays de Loire,

considérant la nécessité, dans la perspective du développement de l'Europe et de la multiplication des échanges que celui-ci va engendrer, de favoriser les moyens de communication et de transport entre la Bretagne et les Pays de la Loire d'une part, et PARIS, LILLE, STRASBOURG, LYON, BRUXELLES, L'ALLEMAGNE et le reste de l'Europe d'autre part,

considérant, en raison de l'accroissement prévisible du trafic routier dans les années à venir, la nécessité d'améliorer la complémentarité du transport rail-route,

considérant la nécessité pour LAVAL et la MAYENNE de bénéficier au maximum de l'impact économique d'une ligne TGV, la solidarité avec la Bretagne, ne pouvant s'exercer à sens unique (c'est-à-dire les nuisances pour les régions traversées, le service bénéficiant uniquement à la Bretagne),

considérant, en raison des nuisances que le tracé proposé peut présenter pour l'environnement et le cadre de vie de la population de notre commune, déjà traversée de part en part par l'autoroute ainsi que les communes environnantes, qu'il faut préalablement à la mise en chantier d'une nouvelle ligne étudier en priorité la possibilité de mettre en service un TGV pendulaire qui aurait l'avantage d'utiliser les voies existantes,

considérant la nécessité, dans l'hypothèse où le projet de ligne TGV présenté par la SNCF serait toutefois mis en œuvre, de déterminer rapidement le tracé définitif afin de ne pas paralyser toute activité économique, de déprécier la valeur des propriétés et d'empêcher toutes transactions dans les zones traversées,

considérant d'autre part que le montant des indemnités versées aux propriétaires concernés devra tenir compte de la dépréciation réellement subie et que les modalités d'attribution et de règlement de celles-ci devront être fixées très rapidement, en les affectant d'un coefficient de réévaluation pour le cas où le

projet devrait se réaliser dans plusieurs années afin que les particuliers concernés ne restent pas dans l'expectative,

Le Conseil Municipal d'Argentré émet le souhait :

- que soit étudié prioritairement et très sérieusement la faisabilité d'un TGV pendulaire,
- que toutefois en parallèle, pour ne pas paralyser l'activité des communes traversées, soit déterminé au plus vite un fuseau définitif aussi restreint que possible (300 mètres maximum),
- que le tracé choisi sur la commune d'Argentré prenne en compte prioritairement l'habitat en s'éloignant le plus possible de l'agglomération et en ne passant pas à proximité des hameaux ou groupes de maisons,
- que les propriétaires situés dans le fuseau restreint soient indemnisés en fonction du préjudice subi,
- qu'il ne soit pas construit de gare nouvelle en MAYENNE mais qu'une antenne permette de desservir la gare de LAVAL avec un accroissement significatif des arrêts du TGV.

Demande de Concours de la DDE

Mission de conception - Maîtrise-d'œuvre pour l'éclairage public du lotissement des Marzelles du RD 131 et de la rue de la Gendarmerie

Vu l'arrêté interministériel du 7 décembre 79 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'État (Service de l'Équipement) en application de la loi n° 48/1530 du 29 septembre 1943, modifiée par l'arrêté interministériel du 21 juin 1991, le Conseil Municipal sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Équipement de la Mayenne pour assurer l'étude et la direction des travaux d'éclairage public du lotissement des Marzelles, du RD 131 et de la rue de la Gendarmerie.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

Création d'un poste de Rédacteur Territorial à compter du 16 septembre 97

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste de Rédacteur Territorial, que cette création est effective à compter du 16 septembre 97 et charge le Maire de prendre l'arrêté de nomination nécessaire pour intégrer Madame Françoise MAZUR sur ce poste.

Suppression du poste d'Attaché Territorial

SEANCE DU 6 OCTOBRE 1997

Achat de terrains pour le futur lotissement «des Terrasses»

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de créer un lotissement dit «des Terrasses».

Afin de réaliser celui-ci, l'achat des terrains privés situés à cet emplacement est nécessaire, une parcelle ayant déjà été achetée.

réunions du conseil municipal

des 30 juin, 15 septembre,
6 octobre et 3 novembre.



Projet d'extension d'une Porcherie sur la commune de Saint-Cénére

(Philippe BEDOUE)

Le **Conseil Municipal** émet un avis favorable au projet d'exploitation, après extension; de l'élevage porcin de Monsieur Philippe BEDOUE, par 13 voix pour, 3 voix contre et 1 bulletin blanc.

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 1997

Salle Multi-Sports : Contrat de maîtrise d'œuvre avec M. BRISARD

L'offre de Monsieur BRISARD ayant été retenue pour la réalisation de la salle multi-sports et des vestiaires du football, il est demandé au Conseil Municipal de nommer Monsieur le Maire responsable du marché et de l'autoriser à signer l'acte d'engagement par lequel lui-même et Monsieur Marcel-Pierre BRISARD s'engagent à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre selon les conditions fixées dans l'offre.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **nomme** Monsieur le Maire responsable du marché **et l'autorise** à signer l'acte d'engagement par lequel lui-même et Monsieur Marcel-Pierre BRISARD s'engagent à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre selon les conditions fixées dans l'offre.

Installation classée : enquête publique MORY TNE à Bonchamp

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que le territoire d'Argentré est très faiblement touché et que la société MORY TNE est implantée depuis longtemps, **décide** d'émettre un avis identique à celui qui sera pris par la commune de Bonchamp-lès-Laval où se situe cette société.

Eco-emballages : convention avec Bonchamp

La société ECO-EMBALLAGES propose un contrat Programme de Durée relatif à une collecte sélective des déchets ménagers (concernant 5 matériaux d'emballage) sur la commune d'Argentré.

Plusieurs communes environnantes pouvant être intéressées par ce projet, la société ECO-EMBALLAGES propose que la commune de Bonchamp-lès-Laval soit nommée collectivité coordinatrice. Elle signerait ainsi d'une part un contrat avec ECO-EMBALLAGES, et d'autre part un contrat avec un opérateur (chargé de la collecte, du tri et de la gestion des soutiens et garanties de reprise versés par ECO-EMBALLAGES). Cette mesure permettrait notamment une gestion des collectes mieux adaptée et, par là-même, des coûts moindres.

Les différentes dépenses et recette provisionnelles étant exposées, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ce projet et d'émettre un avis relatif à la nomination de la commune de Bonchamp-lès-Laval comme collectivité coordinatrice pour les programmes de collecte sélective sur le territoire d'Argentré.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, conclut à l'intérêt de l'opération et décide de mandater la commune de Bonchamp-lès-Laval collectivité coordinatrice, sous réserve toutefois que la commune d'Argentré soit associée à la négociation du contrat avec ECO-EMBALLAGES, notamment en ce qui concerne le choix de l'opérateur.

S.I.A.E.P. : avis sur les rapports annuels pour 1996

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **prend acte** des rapports annuels pour 1996 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement et émet un avis favorable au maintien des prix relatifs à l'eau potable et à l'assainissement.

Commission Scolaire : C.C.A.S.

La Commission propose que des décorations de Noël soient installées, comme l'an passé, à compter du 1^{er} décembre 1997 et que des prospectus soient distribués par le Conseil Municipal d'Enfants. Il informe l'Assemblée d'un projet théâtre pour les enfants dont le coût sera couvert par les inscriptions. Il indique également que la prochaine réunion du Conseil Municipal d'Enfants aura probablement lieu le mercredi 3 décembre 1997 à 15 h 30.

Madame Sylvie ROUZIER a été embauchée en contrat emploi solidarité (CES) du 01.11.97 au 30.04.98 comme aide de service à l'école maternelle "Les Dauphins".

Prime de fin d'année au personnel communal permanent

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** de renouveler l'octroi de la prime annuelle de fin d'année au personnel titulaire et non titulaire permanent et de la verser avec le salaire du mois de novembre. Chaque année, son montant pourra être révisé.



visite au centre de tri ONYX

Le mercredi 26 novembre 1997, le C.M.E.J. d'Argentré est allée à Saint-Pierre-du-Regard, près de Flers (61).



Le compactage : les produits triés au bout de chaîne tombent dans une benne puis sont mis sous une presse hydraulique pour les compacter en balles d'environ 3m³ qui pèsent de 100 à 500 kg selon le matériau. Les balles sont emmenées jusqu'à un entrepôt de stockage. C'est là que s'arrête le travail du centre de tri. Des camions viendront chercher les produits triés pour les emmener dans les différents centres de recyclage. Ils seront réutilisés de plusieurs façons mais nous ne pouvons pas tout vous expliquer maintenant, car ce sera notre prochaine recherche.

VOICI LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE NOTRE VISITE :

1 Les déchets triés par les habitants sont apportés par des camions et déposés à l'extérieur dans des grands bacs en béton. Il y a plusieurs façons de trier : dans des conteneurs (papier, carton, verre, plastique), dans des sacs poubelles de 2 couleurs : pour le plastique et le métal, pour le papier et le carton.

2 Les sacs de papier et de carton sont entreposés dans le bâtiment, car ils ne doivent pas mouiller. Des personnes sont chargées de vider les sacs et de trier les gros cartons.

3 L'escalier roulant : une autre personne est chargée de mettre les papiers sur un escalier roulant en haut duquel il y a une grille vibrante qui laisse tomber les petits morceaux dans une benne située en-dessous. Un gros aimant retient les déchets métalliques.

4 Le tapis roulant : les déchets qui ne sont pas tombés sous la grille rentrent dans la salle de tri sur un tapis roulant. Là 3 personnes font le tri manuel. Chaque personne est chargée d'enlever un matériau qui n'est pas celui recherché - aujourd'hui c'est le papier. Chaque matériau refusé est mis dans une benne différente (acier, aluminium, plastique). Au bout de la chaîne, il ne reste plus que le matériau recherché : lundi et mardi, les plastiques (PVC, PET, PEHd), mercredi, jeudi, vendredi et samedi matin, les papiers, cartons, briques alimentaires, aluminium et acier.

EN CONCLUSION

Cette visite est intéressante, car on sait ce que deviennent les déchets après les avoir jetés.

Avant, on ne savait pas pourquoi trier les déchets, maintenant, on sait comment on fait pour récupérer les matériaux. C'est un centre bien organisé.

C'est utile pour l'environnement de trier nos déchets, car ça fait moins de pollution. Le recyclage évite de gaspiller, ça protège les arbres et notre cadre de vie.

Ce serait bien qu'il y ait plus de conteneurs pour le tri des déchets à Argentré. Nous comptons sur vous pour participer à cet effort. Nous sommes prêts à expliquer aux autres enfants que c'est important de trier nos déchets :

C'EST POUR NOTRE AVENIR.



C.C.A.S. :

un peu d'histoire locale

Il y a plus de 140 ans, le cimetière d'Argentré qui entourait l'Eglise, fut transféré près de la route de Montsûrs. Les ornements funéraires non réclamés furent dispersés, et c'est ainsi que des pierres tombales vont servir à divers usages.

Vers 1965 fut retrouvée cette épitaphe sous l'entrée d'un clos, route de La Chapelle-Rainsoin. Bien nettoyée, elle sera érigée dans la charmille du Presbytère, puis encore une fois expulsée pour la construction de la Maison Médicale.

Pour sauvegarder ce souvenir du passé, l'inscription fut soigneusement retracée, et l'épitaphe scellée dans le mur sud du cimetière actuel (1997).

Elle relate l'histoire de ce curé bonhomme qui acheta la prairie et le taillis des Gaux, petites parcelles sur la rive droite de la Jouanne, au-delà de la Courbe. De ce «pré au curé» et «taillis au curé» les prêtres d'Argentré, firent des dons de bois et autres denrées aux indigents d'Argentré.

En 1904, ce bien d'église passe en gestion communale et c'est le Bureau de Bienfaisance qui se charge, des dons de bois, du taillis et le Curé exploite sa petite prairie moyennant une location peu élevée d'ailleurs. Les

temps changent et l'exploitation de ce pré, très difficile d'accès n'est plus rentable.

En ce moment, c'est la Société de Pêche «La Jouanne» qui vient d'y installer une frayère pour le réempoissonnement régulier de la rivière.

Comme quoi, une bonne action n'est jamais perdue, même si elle prend différentes formes de services pour les habitants de la Commune.

I. GOULAY
membre du C.C.A.S.

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

une mission de service public qui vous tente !

Conditions

Vous avez 16 ans minimum

Vous mesurez au moins 1,60 m pour les hommes ou 1,55 m pour les femmes

Vous êtes titulaire de l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours - 12 heures).

Candidatures

Adressez-vous près du chef de Centre de votre secteur qui vous retiendra pour un test d'engagement et un examen médical.

Test d'engagement

• Contrôle de l'équilibre

• Natation

• Course de résistance

• Mathématiques

• Capacité à communiquer

EPREUVES SPORTIVES

Franchissement debout, en marchant, d'une poutre de 30 à 40 cm de large, 5 mètres de long à une hauteur de 3 à 5 m.

50 m nage libre.

1 000 m chronométrés.

EPREUVES ECRITES

Exécution d'opérations et de problèmes simples sans calculatrice (1 heure).

A partir d'un document audiovisuel, questionnaire.

Engagement

Vous avez satisfait aux test d'engagement

Vous êtes nommé Sapeur de 2^{ème} classe stagiaire

Vous devrez suivre des formations de spécialité (formation de base, C.F.A.P.S.E., C.F.A.P.S.R.).



LE MOT DU GENDARME

*rappel des précautions qui éviteraient
bien des soucis et sauveraient bien des vies.*

La Ceinture de Sécurité

Le port de la ceinture de sécurité en tous temps et en tous lieux pour tous les occupants d'un véhicule de moins de 3T5. Depuis le 1er janvier 1992, l'utilisation d'un moyen de retenue homologué est obligatoire pour le transport des enfants de moins de 10 ans. A chaque groupe de poids correspond des dispositifs spécifiques. Les conseils utiles pour le choix peuvent être obtenus par le minitel Code 3615 ROUTE. Le conducteur de véhicule est personnellement responsable de la non utilisation du système de retenue pour les mineurs de moins de 10 ans ou du non port de la ceinture de sécurité pour les mineurs de 10 à 13 ans.

L'Alcool au Volant

En permanence 3% des conducteurs sont alcoolisés. Ainsi les accidents liés à l'alcool au volant sont souvent dus à des chauffards occasionnels (après un repas, un pot entre amis ou au bureau).

L'alcool au volant fait ainsi 4000 tués par an.

Conséquences de l'alcool au volant :

Sur le permis : suspension de permis, perte de point, amende.

Assurance : suspension de garanties, majoration de la prime, possibilité de résiliation du contrat.

En cas d'accident : le conducteur ne touchera rien au titre de la garantie conducteur pas plus que des garanties individuelles accidents (invalidité, indemnités journalières). Il ne sera pas remboursé des réparations de sa voiture. il ne sera pas défendu par sa société d'assurance devant le tribunal correctionnel.



La Carte Grise

Si le véhicule est neuf, il doit être immatriculé dans les quinze jours suivant l'achat.

Si le véhicule est d'occasion, la nouvelle carte grise est établie dans le même délai de quinze jours à compter de l'achat.

Tout changement de domicile doit être déclaré dans le mois.



Les Cyclomoteurs

Depuis le 17 novembre 1997, tous conducteurs de cyclomoteurs nés après le 16 novembre 1983, doivent être en possession du B.S.R. (brevet de circulation routière).

N'oubliez pas que toutes transformations effectuées sur un cyclomoteur peut le faire changer de catégorie de véhicule. Que les échappements doivent rester silencieux pour le plus grand bien de tous.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS,
ADRESSEZ-VOUS
À VOTRE GENDARMERIE.**

ECOLE St-CYR/Ste JULITTE

année scolaire 1997/1998 : une école tournée vers le monde.

Vers le monde des Arts

Les élèves des cycles 1 et 2 sont partis cette fois-ci à la découverte de l'art naïf lors d'une visite au vieux château, puis, en classe, à travers quelques œuvres du Douanier Rousseau.

Observer, rechercher, s'émerveiller, jouer avec l'espace et les couleurs... tout un monde s'est ouvert devant les



petits artistes qui, à leur tour, ont pris le pinceau.

Univers tout à fait différent pour les élèves du cycle 3 qui sont allés visiter l'exposition «Sculptures Animalières d'Afrique Noire» à la Chapelle St-Julien. Le bestiaire africain est particulièrement riche et les enfants sont partis sur la piste du léopard, du serpent, de la tortue... figurés sous des formes variées et avec des supports très divers (bois, métal, pierre, étoffes...).

Les enfants sont rentrés facilement dans ce monde d'esprits et de divinités animalières et ont été très sensibles aux multiples aspects des sociétés africaines. Ils vous donnent rendez-vous en 1998 lorsqu'ils exposeront leurs propres sculptures.

Vers le monde des Indiens

La maternelle a placé le mois d'octobre sous le signe des Indiens. Ils ont découvert leur mode de vie et leurs coutumes à travers albums et films.

Chacun a ensuite peint sa tunique, fabriqué une parure d'indien, puis «Ours Joyeux», «Œil de Bison», «Soleil Ardent», accompagnés de toute la tribu, se sont rassemblés pour le Pow-Wow autour du totem et du tipi construits dans la salle de jeux.



Vers le monde Hippique

Pour la deuxième année consécutive, les élèves du cycle 3 avaient répondu présents à l'invitation du Conseil Général. Lors des Pégasiades, le Pony World de



Chemazé les a accueillis pour une journée riche en découvertes : cela allait du travail du maréchal-ferrant, à la promenade en calèche, en passant par le baptême à poney et même par la voltige.

Si les enfants ont pu compléter leurs connaissances sur le cheval, cela leur a permis aussi de rencontrer des jeunes et des adultes qui ont choisi de bâtir leur vie professionnelle autour des chevaux.



O.G.E.C. ECOLE St-CYR/Ste JULITTE

quelques chiffres

L'O.G.E.C. (Organisme de Gestion) de l'Ecole St-Cyr-Ste-Julitte veille à ce que les enfants soient bien accueillis dans de bonnes conditions sans pénaliser financièrement les familles.

Nous nous informons des tarifs en vigueur pour l'année 97-98 :

Maternelle : 32 F/mois pour 1 enfant.

Primaire : 37F/mois pour 1 enfant.

(Tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant)

Les fournitures et les livres sont compris dans ce tarif.

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE «LES DAUPHINS»

Bilan 96-97 et projets 97-98

L'année scolaire 96-97 a été l'année de la rénovation de l'école maternelle. En effet, un dortoir clair, agréable et fonctionnel a été aménagé, les élèves peuvent donc faire la sieste dans les meilleures conditions possibles. Une BCD informatisée (bibliothèque centre documentaire) a été installée et le local a été retapissé. Cet espace spacieux permet aux élèves avec l'aide de MC Bossuat (agent mis à la disposition par la municipalité, 6 heures par semaine) de choisir un livre, de rechercher un document, ou tout simplement de regarder un livre, tout le monde sachant que le bain de livres favorise l'apprentissage de la lecture. Un autre temps fort de cette année, le départ des moyens-grands en classe de mer au Pouliguen (séjour financé par les parents et l'Amicale Laïque). Cette semaine, riche en activités a laissé des souvenirs impérissables chez les enfants.

Des animations scolaires : spectacles, découvertes des structures Baschet grâce à l'ADDM (financée à 50% par la municipalité), 7 séances de piscine pour la classe des grands, une sortie pédagogique au jardin expérimental de Vaugimet à Grez-en-Bouère pour les petits et moyens, et une rencontre d'orientation avec 3 autres écoles ont complété cette année scolaire.

Pour l'année à venir, divers projets et spectacles sont déjà prévus : nouvelle classe de mer mais cette fois à St-Pair-sur-Mer (50), projets arts plastiques : décoration du préau en rapport avec le nom de l'école, spectacles

sur la nature, marionnettes, théâtre d'ombres, nouvelle animation avec les structures Baschet, piscine pour la classe des grands et sortie pédagogique pour les petits et moyens.

Merci à la municipalité pour tous les efforts financiers et matériels fournis et à tous les parents qui se sont investis dans la vie de l'école de quelque façon que ce soit...

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

*Joyeuses
fêtes de fin
d'année !*



ECOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE J.-Y. COUSTEAU

projets & activités

Pour la septième année scolaire : l'école élémentaire Jacques-Yves COUSTEAU accueille les enfants dans un cadre agréable et spacieux situé près des aires sportives. La proximité du plan d'eau a incité l'équipe éducative à mettre en place un projet pédagogique pour toutes les classes, en collaboration avec Mayenne Nature Environnement.

Projet nature

Etude de la faune et de la flore en automne et au printemps.
Approche ludique et scientifique des milieux aquatiques, prendre conscience de la fragilité de ces milieux.

Autres projets

Rédaction d'un journal scolaire «le petit écolier»
Parlement des enfants.
Utilisation de l'outil informatique : traitement de texte, multimédia, poursuite de l'informatisation de la BCD (bibliothèque centre documentaire) avec l'aide de M.-C. Bossuat.

Sorties pédagogiques programmées

Du 11 au 18 janvier aux Estables (43) pour la classe de CM2.
Découverte du milieu, pratique du ski de fond.
Financement : parents, subvention municipale, aide de l'Amicale Laïque.

Activités sportives

Brevet endurance suite à un travail au cours du premier trimestre.
Volley-ball niveau CM (avec un intervenant du comité technique départemental) débouchant sur un tournoi inter-école.
Cycle piscine.
Escrime.
Rencontre athlétisme sur le site de Louverné au troisième trimestre.

L'équipe pédagogique remercie tous les partenaires de l'école, les parents, la Municipalité et l'Amicale Laïque, qui vont lui permettre de mener à bien toutes les activités.



la vie des associations

**Amicale
Laïque**

Notre Association est constituée d'un groupe de parents.

Elle œuvre dans l'intérêt des enfants des Ecoles Publiques.

Notre Association participe ainsi financièrement aux activités périscolaires (spectacles, visites musées, classe de mer et de neige, achats...) des enfants.

Pour cela, différentes manifestations sont organisées au cours de l'année :

Fête de Noël, soirée choucroute, fête de plein air, pétanque...

Ainsi 30000 F ont été remis pour l'année 1996-1997.

Parents, Amis des Ecoles Publiques, n'oubliez pas :

VOTRE SOUTIEN EST IMPORTANT...

Le Bureau



A.P.E.L.

Ecole St-Cyr/Ste Julitte

Ensemble, sur le chemin d'une nouvelle année

Comme l'année dernière, le premier dimanche d'octobre, l'association des parents d'élèves de l'école St-Cyr/Ste Julitte avait invité les familles à une randonnée pédestre sous le soleil.



L'habitude est prise maintenant de commencer la nouvelle année scolaire par cette promenade qui réunit les enfants, les parents, les grands-parents et les amis de l'école.

Dans un climat convivial, ils ont sillonné les environs d'Argen-

tré avant de se retrouver sur la cour de l'école pour un goûter. L'après-midi s'est terminé par «une balle au camp» réclamée depuis longtemps par certains (un brin de nostalgie flottait certainement dans les têtes).



NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS LE 1^{ER} DIMANCHE D'OCTOBRE 1998 !



FAMILLES RURALES

Notre assemblée générale ayant eu lieu récemment, le bulletin municipal est une autre occasion de parler de nos activités.

Yoga

N. DUPUIS - tél. 02 43 37 39 29

Gymnastique

I. COLLET - tél. 02 43 37 33 91

Couture & aide aux devoirs

M-J. TRICOT - tél. 02 43 37 38 67

Activités manuelles

G. FOURNIER - tél. 02 43 37 37 91

En juillet, le centre de loisirs a compté 118 inscriptions. Sur le lieu même du centre, c'est-à-dire à l'école J-Y. COUSTEAU et sur les aires sportives de la commune, les enfants ont pu pratiquer des activités sportives (canoë, tir à l'arc, jeux) et des activités manuelles (décorations du mur de tennis).

Ils ont aussi profité des sorties à Sillé-le-Guillaume, à Meslay-du-Maine, à Laval et à Colac-Park.

Enfin, 4 camps ont permis de les initier selon leurs âges :

- à l'optimiste à St-Denis-du-Maine ;
- au Poney à Vitré ;
- ou de leur faire découvrir la nature à Château-Gontier ;
- ou de visiter Ste-Suzanne, cité médiévale.

Le centre s'est clos par un spectacle fort apprécié des parents.

Le succès mitigé de la bourse aux jouets et vélos nous a fait modifier son fonctionnement. Nous l'organiserons fin septembre, début octobre ; le dépôt des objets aura lieu la veille de la vente, des vêtements d'enfants pourront aussi être déposés.

Les activités manuelles proposées pendant les petites vacances semblent parfaitement convenir aux enfants et aux parents.

Pour les plus grands, nous avons pensé activités ponctuelles :

- sortie patinoire ;
- journée vélo, canoë, pêche, randonnée... ;
- mini-camp.

Si le patchwork, les confitures, n'ont pas de secrets pour certains, d'autres souhaiteraient quelques conseils, aussi dès janvier, nous vous invitons à venir mettre en place un atelier qui pourrait être à la fois un lieu de rencontre pour les nouveaux arrivants dans la commune, mais aussi un lieu d'échange, de partage de «savoir-faire».

A bientôt donc.
Nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes.
J. GUIBERT



Ces jours gris de novembre nous font regretter le bel été que nous avons vécu avec nos activités si variées pour le plaisir de tous.

Ce fut la journée «plein air» à la base de loisirs, le 8 octobre : pêche infructueuse (tant pis), promenades dans les sentiers, découvertes des variétés d'arbustes, joyeux pique-nique sous les frais ombrages...

Les randonnées pédestres nous ont emmenés en juillet vers un grand étang bien aménagé, en août par temps chaud, les chemins creux et le passage à Montbesnard nous ont rafraîchis ; retour par les Coprins, les Grandes Marzelles, et la ruelle du Boulanger... découvertes !

Enfin, pour clore nos promenades mensuelles, le car nous emmène à Ste-Suzanne, nous visitons les ruelles, les vieilles maisons historiques, la vallée de l'Erve... Retour par l'autoroute empruntée au péage de Vaiges... Nous reconnaissons les fermes, les villages et la cité d'Argentré par l'envers du décor...

En octobre, encore nous profitons d'un spectacle : «Trompes de Chasse» et meute suivi de la visite du Haras du Pin.

Les adhérents ont passé une superbe semaine à Chamonix : le Mont-Blanc, l'entrée du tunnel, le Léman, Genève, le plateau d'Assy, etc...

Avec tous ces souvenirs, nous allons aborder l'année 1998, qui verra une équipe rajeunie mettre en place d'autres animations pour la satisfaction des nouveaux retraités à qui l'équipe sortante souhaite la bienvenue...

La secrétaire
I. GOULAY

comice agricole cantonal



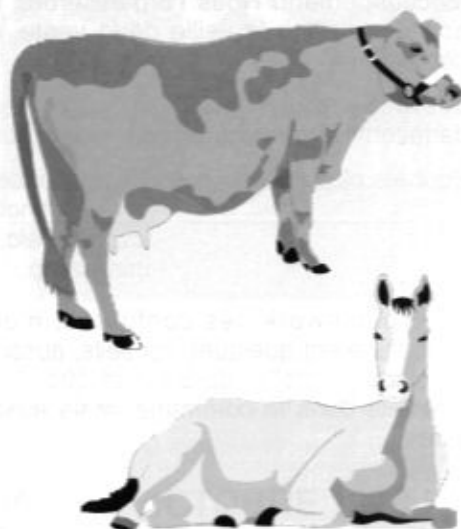
Le Comice Agricole du Canton d'Argentré présentera sa manifestation annuelle le samedi 4 juillet 1998 à partir de 9 heures dans le cadre de l'allée d'Hauterive.

Toutes les races de bovins, chevaux, poneys sont admises avec le souci de garanties sanitaires.

Les concours de jugement de bétail pour les jeunes et les bonnes tenues de fermes sont maintenus.

Public, venez nombreux le 4 juillet au rendez-vous des éleveurs du Canton dans l'allée d'Hauterive.

Le Président
Didier MOTTIER



Travailleuse Familiale une aide efficace pour la famille

La travailleuse familiale est une professionnelle qui intervient au domicile des familles dans les cas de maternité, grossesse difficile, maladie ou hospitalisation, surcharge familiale. Son intervention consiste à effectuer les tâches familiales et ménagères :

- tâches liées aux enfants
(toilette, habillage, garde et surveillance, soutien scolaire).
- entretien du linge, de la maison.
- préparation des repas.

Elle a un rôle de soutien dans des moments difficiles.

La famille peut être aidée financièrement suivant sa situation et ses besoins par les Caisses d'Assurance Maladie ou d'Allocations Familiales. L'aide accordée par ces caisses dépend des revenus de la famille.

Pour tout renseignement, contactez :
M^{me} Simone LESAGE
18, rue des Acacias - 53210 Argentré
Tél. 02 43 37 33 88

Aides à Domicile

Soutien et maintien des personnes âgées chez elles dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles : tel est le but de l'aide à domicile.

L'aide à domicile assure un réconfort et une écoute tout en préservant au mieux l'autonomie de la personne âgée. C'est aussi un soutien et une présence amicale pour rompre l'isolement.

L'aide à domicile peut aider la personne âgée dans les travaux suivants :

- entretien de la maison, ménage.
- entretien du linge
(lessive, repassage, couture).
- courses, préparation des repas.
- accompagner les sorties de la personne (docteur, coiffeur, ou petite promenade...).

Le rythme et le temps d'intervention sont évalués en fonction des besoins de la personne.

Certaines caisses de retraite participent au financement des heures d'aide à domicile après acceptation d'une demande de prise en charge. Une participation est demandée au bénéficiaire en fonction de ses ressources.

Actuellement, 17 aides à domicile travaillent dans l'Association. En 1996, 90 foyers ont bénéficié du service pour 10990 heures effectuées.

Pour tout renseignement, contactez :
Mme Yvette MARTEAU
«La Croix Picard» - 53210 Argentré
Tél. 02 43 37 35 84

Portage de Repas

Le portage de repas à domicile aux personnes âgées ou handicapées vous assure :

une alimentation variée et de qualité

Chaque jour, ou quelques jours par semaine, des repas équilibrés et chauds vous sont livrés à domicile. Copieux et élaborés avec soin par le restaurant scolaire municipal, ils vous soulagent du souci quotidien des courses et de la préparation.

un contact amical

Plusieurs fois par semaine, un des quatre bénévoles vous apporte avec votre repas le réconfort et la chaleur d'une présence, une écoute, un sourire...

En 1996, 1624 repas ont été servis. 17 personnes ont bénéficié de ce service.

Prix du repas : 25 Frs.

Contactez Mme Yvette MARTEAU.



L'UN DE NOS SERVICES
PEUT VOUS CHANGER

la vie

ADMR
L'ASSOCIATION
DU SERVICE A DOMICILE



L'ADMR est un réseau national d'Associations dans lequel œuvrent bénévoles et professionnel(les) afin que tous ceux qui les appellent puissent continuer à bien vivre chez eux dans les meilleures conditions et dans le respect de leur autonomie.

EDITO du président

La patience est une vertu toujours récompensée.

La section Tennis de Table qui a tant attendu la mise à disposition d'une salle adaptée à ses besoins, se verra dotée la saison prochaine d'un accès à la future salle omnisports, construite adjacente aux salles existantes du complexe sportif, à l'endroit de l'actuel mur de tennis qui sera déplacé. Chauffé, adapté à la compétition, ce beau volume dégagant 4 travées de 6 m sur 12 m sera, de par sa situation, utilisé par la section Gymnastique et les écoles.

Mais la section Gymnastique ? Elle est hélas en sommeil cette saison puisque une des deux personnes sur lesquelles la section s'appuyait a dû déménager pour raison professionnelle. Personne ne s'est encore présenté pour assurer la relève. Toute personne désirant sérieusement s'investir sera accueillie à bras ouverts par Sylvie DRUET, qui est également notre secrétaire. (tél. 02 43 37 33 60).

Autre projet municipal à la même échéance : l'édification de vestiaires pour la section Football, pour les terrains des Marzelles. La commune, soucieuse de la pérennité des sections leur donne ainsi les moyens techniques de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions compatibles avec un budget qui n'est pas sans limites.

Testée pour la première fois cette année, une soirée châtaignes grillées organisée par l'ensemble des sections composant l'U.S. Argentré devait répondre à 3 objectifs :

- satisfaire un public parfois usé car trop sollicité pour de nombreuses manifestations de ce genre,
- rapprocher les sections dans la préparation de cette fête,
- dégager quelques bénéfices afin de subvenir aux besoins de fonctionnement de l'U.S. (assurances, aide et solidarité pour les sections les plus pauvres... etc).

Si les 2 derniers points ont été une réussite, malheureusement la médiocre qualité des châtaignes a suscité des réserves et nous nous excusons auprès des participants de ce désagrément qui nous a complètement pris au dépourvu. Nous sommes donc désolés, et, en pourparlers avec la société qui nous a approvisionnés, nous vous prions de croire que si à l'occasion une telle soirée devait se refaire, on ne nous y reprendrait pas !

Ne confondons pas la fin et les moyens et c'est dans l'assurance que nos sportifs, au niveau loisir comme au niveau compétition s'épanouiront dans nos structures que je vous souhaite une bonne fin de saison sportive.

Le Président de l'U.S. Argentré.

présidente
basket-ball

Isabelle FOUGÈRE

9 rue du Vallon
53210 Argentré

☎ 02 43 37 31 87

président
bicross

Joël OGER

6, rue du Lac
53210 Argentré

☎ 02 43 37 37 46

président
football

Bertrand COUSIN

9 rue de Bellevue
53210 Argentré

☎ 02 43 37 34 13

président
pétanque

Gérard ANGOT

53210 Argentré

☎ 02 43 37 36 09

président
cyclotourisme

Daniel HOUDOU

53210 Argentré

☎ 02 43 37 38 99

UNION SPORTIVE

Président :

DUPUIS Jean-Marc

Maritourne

Tél. 02 43 37 39 29

Section Tennis

Secrétaire :

DRUET Sylvie

Section Gymnastique

Trésorier :

MOUSSAY Jean-Yves

Section Tennis

président
tennis de table

Marcel DAVOUST

"Le Champ de la Vigne"
53210 Argentré

☎ 02 43 37 35 85

présidente
volley-ball

Jacques DESNOS

Chemin des Rochers
53210 Argentré

☎ 02 43 37 38 68

président
tennis

Marcel CHESNAY

5, rue des Mésanges
53210 Argentré

☎ 02 43 37 32 23

président
rando-pédestre

Jean-Marc DUPUIS

"Maritourne"
53210 Argentré

☎ 02 43 37 35 60

Effectif

Effectif stable (42), tout en sachant que l'an passé, il a continué d'évoluer jusqu'en mars-avril, grâce aux «licences promos».

Résultats sportifs

(1 D2 / 4 D4 / 3 équipes en Championnat Jeunes)

Jeunes

9^{ème} club du département en nombre de licenciés jeunes. A la quantité, il faut rajouter la qualité. Très bons résultats en championnat individuel. Au premier tour, beaucoup d'entre eux ont réussi à accéder à la division supérieure. Très bons résultats également, en championnat jeunes, des deux équipes Benjamins et Minimes, avec des scores sans appel : 10/0.

Leurs débuts en championnat par équipes Senior (D4) sont plus difficiles, mais avec l'expérience des matches, les bons résultats ne tarderont pas à arriver d'eux-mêmes, c'est certain.

Seniors

- La D2 de François MAILLET se positionne en milieu de tableau et ce malgré l'intégration de nouveaux joueurs qui font leurs débuts à ce niveau.
- La D4 d'Anthony FAUCHARD, composée de joueurs tous âgés de moins de 20 ans, paye peut-être elle aussi, son manque d'expérience pour l'instant.
- La D4 de Marcel DAVOUST (jeudi soir) occupe une belle 2^{ème} place.
- La D4 d'Olivier BRAVIN, constituée pour monter en D3, remplit pour l'instant son contrat. Elle vient de battre lors de la dernière journée un de ses adversaires directs pour la 1^{ère} place, sur un score sans appel de : 14/6.

Entraînements

3 entraînements/semaine sont assurés de 18h30 à 20 h pour les jeunes : - le mardi (Marcel Davoust), - le jeudi (François Maillet), - le vendredi (S. Roger).

Pour les seniors, les entraînements sont assurés de 20h30 à 22h30 par Olivier MARDEAU (ent. professionnel/classé 25), assisté de F. Maillet (ent. Fédéral/35TK) environ 2 jeudis par mois (lorsque la D4 du jeudi ne joue pas à domicile).

Activités de promotion

Intervention de François Maillet auprès des écoles primaires de la commune (actuellement auprès de l'école St-Cyr/Ste Julitte) le jeudi matin.

Le Tournoi du «Premier Pas Pongiste», ouvert aux non-licenciés fréquentant les classes de CE1 à CM2, sera reconduit en 1998 après le succès de cette année.



Matériel

Achat de deux tables réglables en hauteur pour permettre aux plus petits de taper la balle «sur» la table.

Construction par la commune d'une salle multisports (avec place au Tennis de Table), accolée à la salle omnisports, homologuée régionale. Début des travaux normalement en janvier 1998.

Rendez-vous importants

- 20 décembre 97 : Tournoi Communal
- 21 décembre 97 : Tournoi Départemental
- 7 mars 98 : Manifestation Ping-pong / Basket.

section basket-ball

Après avoir failli s'éteindre, la section Basket est repartie pour une saison. Quatre équipes évoluent, cette année, au niveau départemental :

- 2 équipes jeunes (benjamins et benjamines)
- 1 équipe cadette
- 1 équipe senior qui connaît des difficultés dues à un effectif réduit. Nous avons dû faire appel à cadettes surclassées pour compléter l'équipe chaque week-end.

Nous n'avons pu renforcer notre équipe de bénévoles. Ceci nous a amené à recruter une personne titulaire du brevet d'état.

Les 2 équipes jeunes bénéficient des conseils et des compétences de cette personne qualifiée, lors des entraînements du mercredi après-midi.

Régine BRAULT assure l'entraînement et le management des cadettes et Pascal GAUTIER, ceux des seniors.

Les benjamines et cadettes rencontrent des difficultés en championnat. Les benjamins se situent en milieu de tableau et les seniors classées 6^{ème} sur 12 à l'issue de la 5^{ème} journée.

Nous continuons à encourager les adeptes du basket à nous rejoindre.

I. FOUGERE



Remporter le Challenge départemental UFOLEP pour la seconde année consécutive était l'objectif que le bureau s'était fixé lors de la précédente saison. Objectif atteint devant Le Genest. Un challenge qui récompense les efforts consentis par les 32 cyclos hommes et femmes, Argentréens et Louvignéens que compte la section. Objectif reconduit pour la saison suivante afin de s'octroyer définitivement le challenge.

Venez nous rejoindre chaque week-end, deux circuits sont proposés, le samedi à 14 heures et le dimanche à 9 heures, avec séparation du groupe en deux parties suivant le niveau de chacun.

section bicross



L'année 1997 se termine avec un bilan général satisfaisant. Les résultats sportifs au niveau championnat régional ont été brillants pour un pilote, et quel pilote car, c'est l'entraîneur lui-même, Anthony OGER, surnommé TITI, qui a terminé à la quatrième place. A lui maintenant de montrer l'exemple aux autres, qui malgré tout, n'ont pas démerité durant ce championnat. Actuellement 7 jeunes de moins de 10 ans sont engagés, pour la première fois, dans le championnat 1998.

Pour un meilleur entraînement de nos pilotes, nous sommes associés avec le club de Bonchamp, ce qui permet de travailler sur 2 pistes et avec un plus grand nombre de pilotes, et donc une plus grande motivation.

Si vous avez des enfants qui veulent s'initier, n'hésitez pas avec un V.T.T., un vieux jean's, un vieux pull et des gants, on lui mettra un casque sur la tête et il pourra rouler.

Le 22 mars 1998, une course de championnat régional sera organisée sur notre piste. Nous attendons environ 250 pilotes de toute la région Pays de Loire, alors pour les amoureux du vélo et pour les novices, n'oubliez pas cette date et venez les voir c'est spectaculaire.

Pour tous renseignements, contactez : Joël OGER au 02 43 37 37 46 ou Jacques MARTEAU au 02 43 37 65 97

Le Bureau

Président Honoraire : Michel LEGRAND

Président : Joël OGER - ☎ 02 43 37 37 46

Vice-président : Laurent BESNIER - ☎ 02 43 37 37 10

Secrétaire : Jacques MARTEAU - ☎ 02 43 37 65 97

Trésorier : Roland GOUGET - ☎ 02 43 37 34 23

B.F.1. : Anthony OGER - ☎ 02 43 37 37 46

Membres : Christiane MARTEAU, Agnès BESNIER, M.-Thérèse OGER, Edith GOUGET, M.-Thérèse LERIOUX, Michel CHESNEL, Alain GOUGEON, Daniel LERIOUX, Norbert BRUNEL, J.-Paul BREHIN.

Le bureau

Président : Daniel HOUDOU

Vice-président : Roger LAMBERT

Secrétaire : Patrick DEUIL

Trésorier : Alain GOUGEON

Membres : Monique GOUGET

Gisèle HEURTAULT

Gaëtan CHAILLAND

Pour tous renseignements
téléphonez au

02 43 37 38 99



section rando pédestre

La période estivale achevée, les randonnées pédestres mensuelles ont repris le troisième dimanche de chaque mois : notamment en septembre avec un des circuits argentréens, en octobre avec le circuit botanique de LEVARE et en novembre avec celui de la CHAPELLE-RAINSOIN.

Lors de notre assemblée générale ayant eu lieu courant octobre, nous avons constaté que 42 adhérents inscrits l'an dernier, nous étions à 57 adhérents actuellement. De plus, à cette même date, le bureau a élaboré le programme pour l'année 1998, avec notamment une sortie extra-départementale courant juin, le long du littoral, vers le Cap Fréhel : des informations plus précises circuleront en temps voulu.

Rappel

Le tableau d'affichage de notre section se trouve sur le mur devant le presbytère. Vous y trouverez, outre différentes informations, le programme pour l'année prochaine.

Il est toujours temps de prendre une licence de la F.F.R.P. ou simplement une carte d'adhésion. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la secrétaire, C. MOUSSAY au 02 43 37 35 60.



Une nouvelle saison commence au Tennis Club d'Argentré. Celle-ci s'accompagne de son lot d'activités habituelles et de certaines nouveautés.

Le bureau a tout d'abord vu ses effectifs augmenter lors de la dernière assemblée générale avec l'arrivée de trois nouveaux membres : Dominique ETILLIEUX, Lionel ANGOT et Jeanine FOUILLET, portant les effectifs du nouveau bureau à 16 membres.

Forte de ces nouveaux membres, la section tennis a défini les rôles de chacun.

Président : Marcel CHESNAY

Secrétaire : Bernard FAURE

Secrétaire interne : Patrick BROSSILLON

Trésorier : Jean-Yves MOUSSAY

Responsable de l'Ecole de Tennis

Patrick BROSSILLON accompagné dans son action par Sylvie BLIN, Dominique ETILLIEUX et Lionel ANGOT.

La formation des jeunes a toujours été une des principales priorités fixée par les différents responsables.

Ces personnes ont à charge l'organisation de l'école de tennis avec deux axes principaux : les inscriptions au mois de juin ainsi que la formation des différents groupes d'enfants, opération pas toujours aisée. Cette école regroupe pour la saison 97-98, 64 enfants répartis sur dix heures de cours hebdomadaires. Il est bon de noter cette année une remontée des inscriptions concernant le mini-tennis avec un effectif de quinze enfants.

Les cours sont principalement dispensés par un éducateur professionnel : Jean-François MESLIN, et par des initiateurs club : Julien CHESNAY, Maud LETHON, Véronique TESSIER, Patrick BROSSILLON, Marcel CHESNAY et Jean-Yves MOUSSAY.

En dehors des cours de tennis, différentes activités sont proposées aux enfants durant l'année sportive : un tournoi sous forme de poules durant les vacances de Noël (plus de 80 matches s'étaient ainsi déroulés aux vacances 96) et un tournoi interne de l'école de tennis aux mois de mai et juin.

Responsable du Tournoi hommes et dames

Noël FROISSARD secondée par Jean GOYET, Sophie CHESNAY, Chantal MAURUS, Jeanine FOUILLET et par Jean-Yves MOUSSAY et François GILLAUX pour l'organisation des permanences.

Ces tournois traditionnellement organisés du 1^{er} au 15 avril pour le tournoi Dames et du 1^{er} au 15 septembre pour le tournoi Hommes, ont regroupé plus de 150 participants pour la saison 96-97.

La décision a été prise pour cette saison de regrouper ces deux tournois afin de ménager les efforts fournis par les bénévoles de la section. Ce tournoi se déroulera donc sur une période de trois semaines au mois de septembre.

Responsable du Tournoi Jeunes

Marcel CHESNAY secondé par Patrick BROSSILLON, Dominique ETILLIEUX, Sylvie BLIN, Lionel ANGOT et par Jérôme SABIN pour l'organisation des permanences.

Toujours inscrit au Grand Prix des Jeunes Liptonic, ce tournoi a regroupé 148 participants pour la saison 1996-1997 et nous espérons encore plus de participants pour la saison à venir. Il permet aux jeunes de l'ensemble des Pays de la Loire de venir se confronter dans le but d'être sélectionnés ensuite aux Masters.

Responsable du Championnat Jeunes

Bertrand GIFFARD, qui a à sa charge pour cette saison 97-98 six équipes de jeunes pour lesquelles il doit trouver des responsables ainsi que des créneaux horaires pour organiser les différentes rencontres.

Responsable des équipes : Jérôme SABIN

Son rôle est d'organiser les matches des huit équipes engagées en championnat seniors et vétérans et de saisir les résultats des matches de l'ensemble de la section sur minitel.

Responsable du Bulletin d'information

Marcel CHESNAY, Patrick BROSSILLON et Bernard FAURE. Chaque année, nous nous efforçons de vous faire parvenir deux fois l'an, un bulletin d'information distribué à l'ensemble de la population de Louvigné et d'Argentré. Celui-ci a pour but de vous informer des dates importantes de la vie du club. Sa parution s'accompagne également de la recherche de sponsoring au près des commerçants et artisans argentréens.

Le seizième membre du bureau, Raphaël MAURUS, ayant pour cette année troqué son short et ses tennis contre un treillis et des rangers, apportera une aide ponctuelle à la section en fonction de ses disponibilités.

L'ensemble du bureau a décidé de mener une réflexion sur l'organisation d'une nouvelle formule du tournoi interne en essayant de trouver une formule plus conviviale et divertissante. L'idée d'un 24 heures non stop d'activités diverses a été évoquée pour la mi-mai. Affaire à suivre...



LES PRINCIPAUX AXES DE LA SAISON 97-98

Formation des jeunes

Animation vacances scolaires

Réalisation d'un projet club incluant la possible création d'un club juniors

Formation de nouveaux éducateurs

Formation de nouveaux juges arbitres permettant de soulager Michel FOUILLET qui réalise les tableaux des différents tournois depuis de nombreuses années.

Demande de reconduction auprès de la Ligue de Tennis des contrats d'initiation tennis qui ont permis à 12 adultes encadrés par un éducateur professionnel de s'initier à la pratique du tennis durant l'été 97.

Maintien de l'action engagée avec les partenaires locaux.

Reconduction de la sortie deux fois l'année du bulletin info-tennis.

Si, après cette lecture, vous souhaitez rejoindre le tennis club Argentré ou obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez contacter :

Marcel CHESNAY
☎ 02 43 37 32 23

Bernard FAURE
☎ 02 43 37 36 20

Patrick BROSSILLON
☎ 02 43 37 34 09



98 personnes ont participé à nos 13 nocturnes. 13 femmes sont venues - Dominique a été classée 12^{ème} (coupe 1^{ère} femmes), Christine, Josiane, Fabienne, Laurence, Marie-Hélène, Anita se sont brillamment classées.

5 jeunes : Matthieu, 10^{ème} au classement (coupe 1^{er} jeune et licencié) puis Jérôme, Florent, Sébastien et Jérôme se sont affrontés avec les adultes. Ils ont appris à s'appliquer. Nous les encourageons à continuer et à gagner.

15 personnes extérieures à la commune ont été des fidèles - Joël, Philippe, Samuel, Fabienne, Maurice se sont bien défendus ainsi que Marcel et Jean-Pierre qui ont tenu à nous remercier en nous redonnant une part de leur récompense.

Félicitations à toutes et à tous !

Nous avons ressenti un excellent état d'esprit au cours de cette saison passée : envie de détente, de venir s'amuser et passer une bonne soirée.

Bravo et continuez !

35 personnes nous ont fait l'honneur d'assister à notre assemblée générale. Elles ont reçu leur récompense et un lot en plus. Elles ont aussi partagé le verre de l'amitié, bonne occasion pour nous de faire le point, de dévoiler nos projets : achat d'un frigo, d'une sono, d'une cafetière et d'une poubelle.

Nous avons demandé des bancs à la municipalité pour mettre autour du terrain. Vous pourrez admirer les parties les plus acharnées en vous reposant.

Si vous n'avez pas encore passé votre commande au Père Noël, suggérez que l'on vous offre une triplette de boules pour participer à notre Première nocturne le vendredi 17 avril 98 à 20 h au terrain, ainsi qu'aux autres nocturnes et concours.

Un calendrier sera à votre disposition à partir du 15 mars 98 au bureau de tabac et dans les boulangeries.



Pour les joueuses et joueurs qui désirent une licence s'adresser à :
Joël LE PECULIER

6, rue du Champ de la Vigne
à Argentré - Tél. 02 43 37 34 45.

Notre bureau est passé de 11 à 13 membres. Bienvenue à Fabienne et Philippe TABURET, nos nouveaux membres pour la saison 98.

Pour tous renseignements,
s'adresser à Monique ANGOT
34, rue des Fauvettes à Argentré
Tél. 02 43 37 36 09.



section volley-ball

La saison de Volley-ball a repris à la mi-octobre. La section repart avec les mêmes bases que la saison dernière au niveau senior, les changements apparaissent en revanche au niveau des jeunes car la section est composée d'une seule équipe de jeunes alors qu'elle en comptait 3 l'année dernière.

Les seniors évoluent toujours en Départementale 1 et compte bien y faire bonne figure comme les saisons passées avec cette effectif fournis avec le recrutement de 2 joueurs qui évoluaient à Louverné (Jean-Emmanuel MOREAU et Patrick HOUDU). L'objectif avoué de l'équipe n'a pas changé, à savoir figurer dans le trio de tête du championnat et une finale en coupe.

En ce qui concerne les jeunes, dans ce domaine la section dénombre des départs ce qui a poussé le club à créer une entente avec Bonchamp tant au niveau filles que garçons dans les catégories -14 ans et -12 ans. Toutefois, cela n'empêchera pas ces jeunes de jouer et de gagner avec les conseils de leurs entraîneurs, Yohann CHEVRINNAIS et Arnaud DANEELS.

Composition du Bureau

Président : Jacques DESNOS
Vice-président : Jean-Pierre MORIN
Trésorier : Yohann CHEVRINNAIS
Trésorier Adj. : Yves ROGER
Secrétaire : Stéphane CORBIN
Membres : Arnaud DANEELS
Gérard LECOURT
Philippe MONGONDRY



**BONNE SAISON
À TOUS !**

Les Ententes, un plus pour les jeunes.

L'inter saison a été l'occasion pour les responsables de rencontres avec les dirigeants des clubs voisins de Vaigès et Bonchamp pour trouver des solutions pour permettre aux jeunes de pratiquer leur sport favori en fonction de leur potentiel et des effectifs. Une Entente a été conclue avec Vaigès pour les moins de 15 ans. Une autre avec Bonchamp pour les moins de 13 ans et les moins de 17 ans. Des accords ont été trouvés entre les dirigeants d'Argentré et de Bonchamp pour permettre à certains joueurs d'Argentré d'évoluer en moins de 13 ans critérium. Pour accompagner les entraînements des moins de 17, les dirigeants ont fait appel à Pascal PERROT, un éducateur sportif, afin de préparer l'avenir.

Du nouveau chez les seniors avec l'arrivée de Sylvain BRICHET pour assurer l'entraînement des seniors aux côtés de Jean-Luc BOSSUAT.

Chez les vétérans, remerciements à Roland FONTAINE qui a managé l'équipe pendant cinq saisons. Celui-ci représente désormais le club au sein du conseil d'administration des vétérans de la Mayenne en qualité de vice-président. Maurice BOURDAIS a pris le relais avec Henri-Xavier ROUXEL.

Pour assurer la pérennité de l'encadrement, les responsables invitent vivement de nouvelles forces vives à se mobiliser. Prendre un peu de temps pour aider à l'encadrement de ses enfants est à la portée de toute bonne volonté. Les volontaires peuvent se faire connaître près des responsables.



Le conseil d'administration exprime ses remerciements aux sponsors qui apportent leur concours soit à l'occasion des manifestations, soit lors d'achat d'équipement, soit par les panneaux publicitaires.

L'équipe B s'est vu remettre en début de saison un équipement complet grâce à la Boulangerie LECAPLAIN. Les moins de 13 ans se sont vus offrir de nouveaux maillots grâce à Bertrand ROGUET. Prochainement, les seniors C seront équipés par CAFÉ RITON de Soulgé-sur-Ouette. Le CRÉDIT MUTUEL a offert un panneau.



Equipe B, maillots offerts par la Boulangerie LECAPLAIN.

Effectifs pour la saison 96/97
165 joueurs dont une centaine de jeunes
10 équipes
35 encadrants
2 arbitres officiels.

**LE 31 DÉCEMBRE, LES DIRIGEANTS
DE L'UNION SPORTIVE FOOTBALL
ORGANISERONT
LEUR 10^{ÈME} SAINT-SYLVESTRE.**

Conseil d'Administration

Président : Bertrand COUSIN
Vice-présidents : Jean-Luc BOSSUAT
André DORGERE
Philippe GOHIER
Bertrand LENAÏN
Trésorier : Jean-Paul PAILLER
Trésorier Adj. : Catherine GUY
Secrétaire : Christian DUPIN
Secrétaire Adj. : Cyrille DORGERE
Membres : Yvon BOULAY - Maurice BOURDAIS
Didier BRAULT - Alain BRETON
Sylvain BRICHET - Jacky BRIERE
Alain CORMIER - Babeth COUSIN
Stéphane GENEST
Pierre-Antoine GOULAY
Alain JOUAUX - Stéphane LENAÏN
Christian LOISEAU - Fabrice MESLIER
Gérard RENAULT



Saint-Sylvestre 1996, les bénévoles de la nuit.



Quelques nouvelles de Babenhausen

Après l'effervescence du début d'année due à l'échange officiel de la Pentecôte, tout semble un peu plus calme ! Nous avons pu retrouver un peu de cette ambiance au cours de l'après-midi récréatif bien sympathique organisé le 30 novembre pour diffuser sur grand écran le magistral spectacle que les Associations de BABENHAUSEN nous ont offert en mai.

Monsieur Hans-Werner HUBER, pour des raisons de santé, a donné sa démission de 3^{ème} Maire et de Conseiller Municipal. Il a, de plus, abandonné toute responsabilité politique au sein de la commune. Il a apporté son savoir, son pouvoir dans toutes ses activités, ce qui lui vaut aujourd'hui une grande popularité. Monsieur HUBER était également membre du Comité de Jumelage où il a eu un rôle très actif et dévoué. Qui ne se souvient, entre autres, de sa prestation au spectacle de la Pentecôte, aux côtés de Franck ROGER, le Président du Partnerschaft Komitee.

Souhaitons que la santé de Monsieur HUBER redevienne «spitzzy» !



Monsieur et madame MERK, Maire de OBERSCHONEGG, ont fêté leurs 50 ans de mariage. Ils se sont



rencontrés très jeunes (18 et 19 ans) et ce fut le coup de foudre ! Après avoir repris la ferme des parents, Monsieur MERK s'est engagé très tôt dans la vie communale et il a été élu Maire en 1966. Sa femme lui a apporté un soutien permanent. Monsieur et Madame MERK sont également partie prenante dans le jumelage et sont toujours présents dans nos échanges.

Nous leur adressons toutes nos félicitations, en leur souhaitant de nombreuses années de vie commune.

Et puis, BABENHAUSEN souhaite maintenant la bienvenue au monde entier ! Et oui, BABENHAUSEN a fait son entrée sur INTERNET. Pour les connaisseurs, voici le code qui permet d'y accéder :

www.babenhausen.schwaben.de

Une carte de BABENHAUSEN présente, entre autres, les blasons et les églises de la commune. Nous pouvons y trouver de nombreux renseignements : administratifs, loisirs, offres d'emploi...

Cette mise sur orbite a été orchestré par Jürgen HUBER, soutenu financièrement par son père, Hans-Werner HUBER (déjà cité). Elle sera bien sûr développée, en accédant par exemple au programme des cinémas ou aux résultats hippiques ou de matches de foot !



ARGENTRE - LOUVIGNE

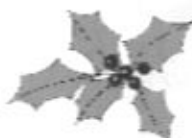


*Le Comité de Jumelage
vous souhaite*

une Bonne et Heureuse

Année 1998,

*un tremplin avant de recevoir
notre commune jumelée en 1999 !*



la vie des associations

école intercommunale de
**musique et
de danse**

Pour sa deuxième année de fonctionnement avec les 6 communes : ARGENTRE, BONCHAMP, ENTRAMMES, FORCE, LOUVIGNE, PARNE-SUR-ROC, l'École Intercommunale de Musique et de Danse compte un effectif global de 337 élèves, ce qui la place dans les trois premières écoles du département d'après le pourcentage d'habitants à pratiquer la musique et la danse. 12 instruments différents y sont enseignés : accordéon, clarinette, flûte, guitare, orgue, percussions, piano, saxophone, tuba, trombone, trompette, violon, des cours de formation musicale ainsi que de dans y sont donnés à partir de 6 ans jusqu'à l'âge adulte et les "mordus" de leur instrument ont, outre les cours individuels dispensés par des professeurs qualifiés, la possibilité d'intégrer plusieurs structures de pratique collective : Orchestre Junior, Orchestre d'Harmonie, Atelier Jazz, Ensemble Vocal. La direction de l'école est assurée par Christophe TURCANT, et 15 professeurs encadrent régulièrement les 88 Argentréens, 114 Bonchampoises, 47 Entrammais, 25 Forcéens, 9 Louvignéens, 39 Parnéens et 15 élèves de communes extérieures au S.I.V.U..

Les pratiques collectives emportent elles aussi l'assentiment des usagers : 72 élèves pratiquant la danse, 38 le chant choral, 16 participants à l'Atelier Jazz, une vingtaine à l'Orchestre Junior et 30 à l'Orchestre d'Harmonie... Il est vrai que ces structures offrent à tous, en plus du plaisir de pratiquer leur art favori, celui tout autant prisé, de se rencontrer et de travailler ensemble à l'élaboration d'une œuvre commune.

Pour tout renseignement concernant l'école de musique et de danse, vous pouvez téléphoner au 02 43 91 45 15 (bureau du Directeur).



Concert à Argentré - Fête de la Musique (juin 97)



Association

"Les Amis de la Musique"

Assemblée Générale de l'Association

Elle a eu lieu le 19 novembre 1997 à Argentré, en présence d'un nombre, hélas, trop restreint de participants. Pourtant, 95 familles adhèrent maintenant à cette association qui regroupe parents d'élèves et amis de l'école de musique dans un double objectif :

- concourir à l'animation musicale de nos communes (en organisant ou soutenant des manifestations musicales),
- faciliter l'accès à la formation musicale de tous en offrant aux familles différents services : prêts pour l'achat d'instruments, location à petit prix des manuels de formation musicale, mise à disposition de transport collectif pour les déplacements des Orchestres.

Cette année, de nombreux concerts vous sont proposés. N'hésitez pas à venir en famille pour encourager par vos applaudissements et votre présence tous nos jeunes musiciens !

Composition du Conseil d'Administration des Amis de la Musique

Président : Odile CHRETIEN - Argentré
Vice-présidents : Jean-Yves BOUVIER - Forcé
Michel TRIQUET - Bonchamp
Secrétaire : Yolande GOULAY - Argentré
Secrétaire-Adjoint : Jean-luc BABIN - Bonchamp
Trésorier : Jean-Yves BRUNEAU - Argentré
Trésorier-Adjoint : Catherine LECOQ - Argentré
Membres : Yves BREHARD - Argentré
Francis JUHEL - Argentré
Marguerite LONGUEVRE - Argentré
Gilbert RAIMBAULT - Bonchamp
Marcel VERSABEAU - Argentré



Audition en l'église de Forcé (novembre 97)



**dates
à retenir**

Samedi 24 Janvier 98 : 20h30 - Concert à la Salle des Fêtes d'Argentré de l'Orchestre Junior, de l'Orchestre d'Harmonie et de l'Atelier Jazz.

Samedi 28 Février : 20h30 - Concert autour du saxophone à la Salle de Parné.

Vendredi 27 Mars : 20h30 - Audition à la Salle des Loisirs de Louvigné.

Samedi 25 Avril : 20h30 - Concert à Entrammes, des Orchestres, de l'Atelier Jazz et des classes de Jardin Musical, IM 1 et IM 2.

Samedi 6 Juin : Gala de Danse à la salle des sports d'Entrammes.

Samedi 20 Juin : à partir de 17h, Fête de la Musique à Louvigné avec la participation des professeurs de toutes les classes instrumentales, des orchestres, de l'Atelier Jazz et de l'ensemble Vocal.



LA POSTE

Receveur : ☎ 02 43 37 30 53 — Guichet : ☎ 02 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30
Samedi 13 h 00

MAIRIE

Permanences des Élus sur Rendez-Vous

M. DESCOTTES	Le Jeudi	de 10 h 30 à 12 h 00
M. MARSOLLIER	Le Vendredi	de 18 h 00 à 19 h 00
M. DUCHENE	Le Mardi	de 17 h 30 à 19 h 00
M. MEZIERE	Le Mercredi	de 11 h 00 à 12 h 00
M. LEFORT	Le Lundi	de 11 h 00 à 12 h 30
M. GRUDE	Le Jeudi	de 18 h 00 à 19 h 00

Heures d'ouvertures Secrétariat de la Mairie Tél. 02 43 37 30 21

Lundi, Mardi, Mercredi
et Vendredi de 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h
Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Fermé au public l'après-midi

Mme LONGUEVRE est le conseiller municipal responsable de la salle des Fêtes. Un trousseau de clefs étant en sa possession, en cas de besoin bien vouloir la contacter.

ETAT-CIVIL

naissances

Corentin BOURNY - 16, rue des Rochers
Manuella CRIBIER - 17, rue des Genêts
Isabelle LE TOURNEURS DU VAL - "Grenusse"
Alexis DUMONT - 17, rue de Beausoleil
Lilian BRUN - 8, rue de la Vallée
Léa ROUXEL - "Le Haut Mont Roux"
Chloé VANNIER - 17, place de l'Église
Alicia DELLIÈRE - "La Lourie"
Alison LANDELLE - 10, rue du Maine
Ophélie LESNE - 18, rue des Sports
Maëlle LETRONNIER - 24, rue de Ballée
Antoine DAVIERE - "Les Gasneries"
Antoine JOURDIN - "Le Bois Haudier"
Nicolas RONDEAU - "La Gauluère"
Laura GUEST - 29, rue des Genêts
Mélanie LANDELLE - "Les Choltières"
Martin LEGAY - Chemin des Gasneries

mariages

Jean-Paul NALLET et Gwénola KERJAN
22, rue de Ballée

Yannick GALLAIS et Nadège LERIOUX
27, rue des Genêts

Joël FOSSARD - rue Davout à Laval
et Lydie CARON - 4, rue de Bellevue

Olivier AUBERT - 1, rue de l'Église Gennes/Seiche (35)
et Karine LEUDIERE - 2, rue de Bellevue

Jacky GUERIN - 9, rue Guynemer à Laval
et Anita CHRETIEN - 10, rue de Bellevue

décès

Simonne DUBOIS, née ETIENNE - 18, rue du Maine

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi de 11h à 12h et Samedi de 14h à 17h
Nota : Elle n'est ouverte qu'aux particuliers.

PENSONS AU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou tout autre matériel ne peuvent être effectués que :

*les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
les samedis et mercredis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.*

Les propriétaires et détenteurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

**LE MARDI ET LE VENDREDI TOUTES LES SEMAINES POUR LE BOURG
LE MARDI TOUTES LES SEMAINES POUR LES ECARTS.**

LE JOUR DE COLLECTE NE CHANGE PAS LES JOURS FERIES.

La collecte des ordures ménagères s'effectue :
- en sacs plastiques en polyéthylène,
- en sacs à engrais de capacité variant de 30 l à 110 l.

Les sacs doivent être déposés la veille au soir à partir de 20 h.

L'exposition des sacs dans le courant de la journée étant incompatible avec la propreté de la commune.

**IL FAUT EVITER DE METTRE LES ORDURES DANS DES CARTONS
A CAUSE DE L'HUMIDITE.**

— INTERDITS —

Les déchets d'abattoirs et cadavres d'animaux, les cendres et mâchefers industriels, les déblais, gravats, décombres et débris de chantier, tous produits qui, par leur dimension, leur poids et leur nature, ne peuvent être chargés par le camion de collecte traditionnelle.

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Le Centre Médico-Social d'Argentré est ouvert

du lundi au vendredi (fermé le mercredi) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

☎ 02 43 37 37 34

* * * *

Une équipe se tient à votre disposition :

Madame GENDREAU
Secrétaire Médico-Sociale

Mademoiselle BOURRÉ

Assistante de service Social chargée des communes :

ARGENTRÉ, CHALONS du MAINE, LOUVERNÉ, LA CHAPELLE ANTHENAISE, MONTFLOURS

*Permanences : tous les mardis à Argentré de 9 h à 12 h
tous les jeudis à Louverné de 10 h à 12 h
(à la mairie de Louverné)*

Madame GAUDICHE
Infirmière-Puéricultrice
chargée des communes ci-dessus plus
BONCHAMP, FORCÉ, LOUVIGNÉ, PARNÉ-SUR-ROC

Madame CAPLAN
Assistante de Service-Social
chargée des communes de
BONCHAMP, FORCÉ, LOUVIGNÉ, PARNÉ-SUR-ROC
*Permanences : tous les jeudis à la Mairie de Bonchamp
de 10 h 30 à 12 h - Tél. 02 43 90 94 61*

* * * *

**Vous pouvez les rencontrer soit au Centre Médico-Social à leurs permanences sur rendez-vous
ou à votre domicile**



Grille de tarifs des Services Municipaux

PRESTATIONS SALLE DES FETES ET DIVERS	TARIFS Commune	TARIFS Hors commune
PARTICULIERS / ENTREPRISES		
Caution	1 000,00	1 000,00
Journée avec chauffage	800,00	1 250,00
Journée sans chauffage	650,00	1 110,00
Forfait 2 jours avec chauffage	1 200,00	1 875,00
Forfait 2 jours sans chauffage	975,00	1 650,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	350,00	600,00
Personnel communal (une fois par an) (gratuité pour les conseillers sauf Maire et Adj.)	350,00	

ASSOCIATIONS (une location gratuite par an)		
Caution	1 000,00	1 000,00
Journée des classes	200,00	plein tarif
Journée avec chauffage	640,00	1 250,00
Journée sans chauffage	520,00	1 100,00
Forfait 2 jours avec chauffage	900,00	1 875,00
Forfait 2 jours sans chauffage	780,00	1 650,00
Cuisine restaurant scolaire	300,00	
Petite cuisine (une fois remise en état)	100,00	200,00
Soirée théâtre et concours divers	250,00	500,00
Vin d'honneur, vente commerciale, autre	gratuit	600,00
Soirée Saint-Sylvestre	800,00	3 000,00
Galette des Rois (1/an)	gratuit	600,00
Assemblée Générale (1/an)	gratuit	600,00
Participation forfaitaire au ménage	100,00	pour 2 heures de ménage (*)

LOCATION DE MATÉRIEL		
Plateau pour déchets verts	100,00	
Plateau pour gravats et gros encombrants	200,00	sans tri
	300,00	avec tri
Table (l'unité)	15,00	
Caution pour table (pour un lot)	500,00	
Chaise (l'unité)	2,00	
Caution pour chaise (pour un lot)	500,00	
Travée (l'unité) + bâche	(*) 200,00	
Caution par travée	1 000,00	

CIMETIÈRE		
Concession 15 ans	330,00	
Concession trentenaire et Colombarium	660,00	
Concession cinquantenaire	1 110,00	
Taxe d'inhumation	220,00	
Taxe de relevage de corps	165,00	

JARDINS		
Location annuelle	200,00	

DROIT DE PLACE		
A l'année	300,00	
Par passage	150,00	

UTILISATION DE LA BASE DE LOISIRS		
GRATUITE POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS		

HORAIRES DES CARS (Valables du 01/09/97 au 30/06/98)

	ALLER						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
Circule en période scolaire							
Circule en période de vacances							
Sougé-sur-ouette	7.07	7.07	7.07	7.07	7.07	7.07	7.07
Louvigné	7.14	7.14	7.14	7.14	7.14	7.14	7.14
Argentré	7.20	7.20	7.20	7.20	7.20	7.20	7.20
Bonchamp	7.27	7.27	7.27	7.27	7.27	7.27	7.27
LAVAL Centre	7.40	7.40	7.40	7.40	7.40	7.40	7.40
LAVAL Gare	7.45	7.45	7.45	7.45	7.45	7.45	7.45
RETOUR							
Circule en période scolaire							
Circule en période de vacances							
LAVAL Gare	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50
LAVAL Centre	7.25	7.25	7.25	7.25	7.25	7.25	7.25
Bonchamp	7.40	7.40	7.40	7.40	7.40	7.40	7.40
Argentré							
Louvigné							
Sougé-sur-ouette	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50	7.50

(*) si le nettoyage de la salle nécessite plus de 2 heures de ménage, il faut ajouter 100,00 F par heure supplémentaire (pris sur la caution).
(†) gratuite pour les associations ayant fabriqué les travées. (Montée - démontée).



Janvier 98

- 15 Assemblée Générale Club du 3^e Age
- 17 Bal de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 24 Concert de l'École de Musique
- 31 Repas dansant de l'École St-Cyr/Ste-Julitte

Février 98

- 14 Initiation des Enfants de la Commune au Tennis de Table
- 28 Soirée Choucroute de l'Amicale laïque

Mars 98

- 7 Concours de Pétanque
Soirée Section Basket & Tennis de Table
- 15 Après-midi dansant du Club du 3^e Age
- 21 Initiation des Enfants de la Commune au Tennis de Table
- 22 Course Championnat Régional Bi-cross
- 29 Après-midi loto de l'École St-Cyr/Ste-Julitte

Avril 98

- 4 Initiation des Enfants de la Commune au Tennis de Table
Concours de Pétanque
- 18 Soirée de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 25 Soirée théâtre

Mai 98

- 3 Foire à la "Marabille"
de l'Association Animation Argentré
- 10 Concours de Pétanque
- 30 Soirée de l'Association des Sénégalais de la Mayenne

Juin 98

- 7 Rallye de Familles Rurales
Après-midi dansant du Club du 3^e Age
- 13 Concours de Pétanque
- 14 Fête de plein air des Ecoles Publiques
- 20 Fête de la Musique à Louvigné
- 21 Fête de Fin d'année scolaire de l'École St-Cyr/Ste-Julitte

votre nouveau centre de paiement

Une logique de Proximité

Afin d'améliorer le service rendu aux assurés et à ses partenaires, la CPAM de la Mayenne s'organise en secteurs géographiques.

Le centre de l'assuré ou du partenaire de santé est déterminé par son lieu de résidence ou son lieu d'exercice.

Cette nouvelle organisation permet :

- d'améliorer les relations avec l'ensemble des assurés sociaux. Une même famille a désormais un interlocuteur unique à la Caisse Primaire.
- de faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis.
- de développer un partenariat plus aisé avec l'ensemble des intervenants du secteur.

Votre nouveau centre

Le code postal détermine le centre concerné.
Le département est découpé en 4 secteurs

géographiques : - Nord-Mayenne
- Laval
- Jouanne et Vicoin
- Sud-Mayenne

Ce qui change

Votre code postal détermine votre centre pour vos correspondances à la Caisse Primaire.

Par exemple, si vous habitez Ernée (53500), vous devez indiquer sur toutes les enveloppes adressées à la CPAM :
Centre NORD-MAYENNE

CPAM de la Mayenne
Centre
37, Bd Montmorency
53084 LAVAL Cedex 9



l'Assurance Maladie
sécurité sociale
caisse primaire de la Mayenne

Votre nouveau centre de paiement



Centre 503
JOUANNE et VICOIN
Tél : 02.43.59.64.43

Codes postaux :
53150-53160-53210-
53260-53270-53320-
53410-53480-53600-
53810-53940-53950-
53960-53970

Argentré

Bulletin Municipal
